



Régime québécois d'assurance parentale: un regard sur les pères

Présentation à la 9^e Su-père
conférence
Février 2015

Conseil de gestion
de l'assurance
parentale

Québec 

Partie 1

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) dans le monde

Partie 2

L'approche du Québec à l'égard des pères

Partie 3

Portrait des pères au RQAP

Partie 4

Sondage réalisé auprès des pères : principaux résultats



Partie 1

Le Régime québécois d'assurance parentale dans le monde



Le Régime québécois d'assurance parentale dans le monde (1)

- Plusieurs pays disposent de régimes de congés liés à la naissance d'un enfant: **185 pays**
- Parmi ceux-ci, environ **70** disposent d'une forme de congé rémunéré pour le père
- Dans la majorité des cas, le nombre de jours de congés rémunérés est limité
- L'introduction de congés réservés aux pères est toutefois une tendance internationale



Le Régime québécois d'assurance parentale dans le monde (2)

Pays	Taux de remplacement de revenu	Durée des prestations
France	100 %	11 jours
Finlande	75 % et 70 %	9 semaines
Nouvelle-Zélande	Non payé	2 semaines
Royaume-Uni	90 %	2 semaines
Québec	70 % (ou 75 %)	3-5



Partie 2

L'approche du Québec à l'égard des pères



L'approche du Québec à l'égard des pères (1)

Au RQAP, les pères québécois peuvent bénéficier:

- D'un congé de paternité dédié exclusivement aux pères (non partageable) de cinq semaines (3 semaines au régime particulier)
- D'un congé parental partageable entre les parents de 32 semaines (25 semaines au régime particulier).

Au Régime d'assurance-emploi (reste du Canada):

- les pères peuvent partager avec la mère les prestations parentales (35 semaines de prestations)



L'approche du Québec à l'égard des pères (2)

Principales motivations du gouvernement:

- Contribuer à une plus grande équité entre les hommes et les femmes
- Favoriser une plus grande implication des pères auprès de leur enfant
- Expérience du Régime d'assurance-emploi: lorsque les pères peuvent uniquement se prévaloir de prestations parentales partageables, seule une minorité de père s'en prévalent.



Partie 3

Portrait des pères au RQAP



Portrait des pères au RQAP

- Le taux de participation des pères au Régime est passé de 69 % en 2006 à 78 % en 2012
- Tous les pères participant au RQAP prennent en quasi-totalité les prestations de paternité
- Le tiers des pères prend une prestation parentale (partageable)
- Globalement, les pères ont pris 8,7 semaines de prestations au RQAP



Partie 4

Sondage réalisé auprès des pères: principaux résultats



Sondage réalisé auprès des pères: principaux résultats (1)

Objectifs du sondage:

- Mieux comprendre le comportement des pères
- Mesurer l'ouverture des milieux de travail face aux pères qui prennent un congé en vertu du RQAP



Sondage réalisé auprès des pères: principaux résultats (2)

Méthodologie

- Sondage:
 - Cofinancé par le Conseil de gestion de l'assurance parentale et le Secrétariat à la condition féminine
 - Effectué auprès de 1 163 pères salariés ayant eu recours au RQAP en 2012
 - Tenu entre le 3 février et le 19 mars 2014
- Résultats représentatifs des pères ayant bénéficié du RQAP en 2012
- Marge d'erreur maximale de 3,2 % (19 fois sur 20)



Sondage réalisé auprès des pères: principaux résultats (3)

Trois grands constats

1. Les pères se disent impliqués auprès de leur enfant
2. Les mères sont toujours les principales bénéficiaires du congé parental
3. Les milieux de travail sont globalement réceptifs face aux congés pris par les pères en vertu du RQAP



Des pères impliqués auprès de leur enfant

- Pendant le congé RQAP, une majorité de pères affirme s'occuper autant de leur enfant que la mère (73,6 %)
- Ce même constat persiste après la période de congé, alors que les pères sont de retour au travail (72,9 %)
- S'ils en avaient eu la possibilité, une proportion de 34,7 % de pères aurait souhaité prendre une plus grande part du congé parental



Les mères: principales bénéficiaires des prestations parentales (1)

- En 2012, 98 % des mères prenaient un congé parental pour une durée moyenne de 29 semaines (sur une possibilité de 32).
- Une grande majorité des pères (83,4 %) a pris la totalité de son congé en même temps que la mère
- Le partage du congé parental a fait peu (25,4 %) ou pas du tout (37,1 %) l'objet de discussions entre le père et la mère.



Les mères: principales bénéficiaires des prestations parentales (2)

- Les principaux motifs expliquant la décision de partager ou non le congé parental sont:
 - les motifs liés aux revenus et aux salaires (25,6 %)
 - les responsabilités professionnelles (14,8 %)
 - l'allaitement de l'enfant (14,5 %)
 - reconnaissance par le père de la plus grande importance de la mère pour l'enfant (12,3 %)
 - respect du choix de la mère (11,4 %)



Des milieux de travail favorables

- 93,8 % des pères ont déclaré n'avoir rencontré aucune difficulté particulière dans leur milieu de travail lors de la prise du congé
- 95,9 % n'ont rencontré aucune difficulté particulière lors de leur retour au travail
- Interrogés sur leur perception quant l'attitude de leur employeur vis-à-vis de la conciliation travail-famille:
 - 87,5 % l'ont jugé positive ou très positive
 - 10,8 % l'ont jugé négative ou très négative





Merci...

**Pour consulter l'étude
en ligne**

<http://www.cgap.gouv.qc.ca/publications/autres.asp#avis>

